

## CODE D'ÉTHIQUE

Je m'engage:

- À être respectueux et courtois envers tous les employés, utilisateurs du territoire, agents de protection de la faune et assistants;
- À respecter les lois, règlements et codes d'éthique actuels ou qui pourraient être édictés ultérieurement;
- À respecter les lois et règlements concernant la conservation de la faune et à respecter l'environnement et le territoire de la ZEC;
- À respecter le libre accès à tous les membres et utilisateurs ;
- À ne pas m'approprier le territoire de la ZEC Pontiac.

J'ai lu et compris l'ensemble du code d'éthique et j'accepte de le suivre en totalité.

Date : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

---

## BUTS ET OBJECTIFS

---

- Contrôler l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique tout en préservant la pérennité des espèces.
- Faire en sorte que l'utilisation récréative de la faune et de la villégiature soit accessible à chance égale à toute personne qui le désire.
- Promouvoir la protection de l'environnement.
- Assurer un climat sain.

---

## CODE D'ÉTHIQUE

Zec Pontiac  
11 rue St-Joseph. CP 320,  
J0X1W0, Gracefield, Qc, Canada  
819 463 3183  
info@zecpontiac.com  
www.zecpontiac.com  
www.facebook.com/zecpontiac 

---

# ZEC Pontiac



CODE  
D'ÉTHIQUE

## Dispositions générales du code d'éthique

Le code d'éthique est adopté conformément aux règlements généraux de la Société et renferme l'ensemble des règles qui régissent les utilisateurs du territoire de la ZEC Pontiac.

«La Société» désigne l'association de la réserve Pontiac.

---

### CHAPITRE 1

#### *Responsabilités à l'égard des autres utilisateurs et des employés*

---

##### L'utilisateur

- 1.1 S'engage à favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance de tous les utilisateurs ;
- 1.2 S'engage à ne poser aucun geste ou de ne proférer aucune parole qui pourrait menacer un autre utilisateur ou un employé ;
- 1.3 S'engage dans la mesure du possible à porter secours à autrui ;
- 1.4 S'engage à ne pas nuire à la pratique d'activités autorisées pour un autre utilisateur ;
- 1.5 S'engage à respecter la libre circulation de tout utilisateur sur le territoire.

---

### CHAPITRE 2

#### *La Loi et les règlements*

---

##### L'utilisateur

- 2.1 S'engage à respecter la loi, entre autre, à ne pas faire obstacle à la pratique légale de la chasse, de la pêche ou du piégeage. Il est donc entre autre interdit :
  - D'empêcher sciemment l'accès sur les lieux auxquels on a légalement droit ;
  - D'endommager sciemment le mirador ou la cache d'un autre utilisateur ;

- D'incommoder ou effaroucher sciemment un animal ou un poisson ;
  - De rendre sciemment inefficace un appât, un agrès, un piège ou un engin de chasse (par exemple une caméra) ;
- 2.2 S'engage à cesser son activité de chasse ou de pêche lorsque la limite de prises est atteinte ;
  - 2.3 S'engage à informer la Société de tout acte de braconnage dont il est témoin ;
  - 2.4 S'engage à déclarer précisément le nombre et le lieu exacts de ses prises (incluant celles consommées sur place) afin que l'organisme puisse diriger ses efforts d'aménagement et de contrôle aux endroits opportuns ;
  - 2.5 S'engage à respecter les périodes de fermeture des plans d'eau ;
  - 2.6 S'engage à respecter les politiques d'emplacement de roulottes tel que dicté par la Société .

---

### CHAPITRE 3

#### *Responsabilités à l'égard de l'environnement*

---

##### L'utilisateur

- 3.1 S'engage à ne poser aucun geste qui aurait pour effet de polluer l'environnement ;
- 3.2 S'engage à disposer de tous déchets, matériaux de construction, etc, en les rapportant avec lui lorsqu'il quitte le territoire ;
- 3.3 S'engage à respecter les arbres, arbustes et autres plantes en ne les coupant pas sans raison valable.
- 3.4 S'engage à ne pas apposer d'affiches, de panneaux ou toutes autres indications non autorisés par la Société ;
- 3.5 S'engage à s'assurer que les animaux domestiques soient sous contrôle en tout temps et ne nuisent ni à la faune, ni à la quiétude, ni aux activités des autres utilisateurs.

---

### CHAPITRE 4

#### *Règles à l'égard de la Société*

---

##### L'utilisateur

- 4.1 S'engage à payer les droits exigibles pour pratiquer l'activité de son choix ;
- 4.2 S'engage à s'enregistrer à chaque entrée sur le territoire ;
- 4.3 S'engage à supporter les efforts pour promouvoir la relève.

---

### CHAPITRE 5

#### *Règles d'application*

- 
- 5.1 Ce code d'éthique s'applique à tout utilisateur et employé de la Zec Pontiac ;
  - 5.2 En cas de non respect de ce code d'éthique, la Société verra dans un premier temps à signaler par écrit ce manquement ;
  - 5.3 En cas de récidive, en conformité avec les lois, règlements et codes d'éthique en vigueur , l'utilisateur pourra être suspendu ou expulsé ;
  - 5.4 Le conseil d'administration se réserve le droit de modifier ou d'ajouter toute nouvelle disposition qui devront nécessairement être entérinées par une assemblée générale ;
  - 5.5 Le conseil d'administration et la Société ont le mandat de faire respecter le code d'éthique .

*Code d'éthique adopté par le conseil  
d'administration le 3 mars 2015, et ratifié  
par les membres en assemblée générale le 28  
mars 2015.*